



DEVENEZ INFIRMIER DE BLOC OPERATOIRE

2 années universitaires de formation



*Diplôme d'État d'Infirmier de Bloc
Opératoire*



Grade Master





LES CONDITIONS D'INSCRIPTION

Pour s'inscrire aux épreuves du concours d'admission organisé par l'Ecole d'Infirmiers de Bloc Opératoire du CHU de REIMS, les candidats doivent :

- Être titulaire du Diplôme d'État d'Infirmier français ou d'un diplôme, certificat ou autre titre mentionné à l'article L 4311-3 ou à l'article L. 4311-12 du Code de la Santé Publique leur permettant d'exercer la profession d'infirmier et inscrit à l'ordre infirmier.
OU
- Être titulaire du Diplôme d'État de Sage Femme français ou d'un diplôme, certificat ou autre titre mentionné à l'article L 4151-5 du Code de la Santé Publique leur permettant d'exercer la profession de Sage Femme, ou d'une autorisation d'exercice délivrée par le ministre chargé de la Santé en application de l'article L 411-2 du Code de la Santé Publique,
OU
- Être étudiant infirmier 3^{ème} année



TARIFICATION

Tarifs de la formation pour 2022-2024

Première année d'étude :

- Droits d'inscription : 243 € (niveau Master)
- 9 320 € pour les étudiants financés
- 6 000 € pour les étudiants en autofinancement

Deuxième année d'étude :

- Droits d'inscription : 243 € (niveau Master)
- 9 320 € pour les étudiants financés
- 6 000 € pour les étudiants en autofinancement

École d'Infirmiers de Bloc Opératoire Diplômés d'État

IRF - CHU DE REIMS

45 rue Cognacq Jay - 51092 REIMS CEDEX

03.26.78.74.66

ecibo@chu-reims.fr

<https://www.chu-reims.fr/enseignement/irf/formations/infirmier-bloc-operatoire>

Les pré-requis à la formation d'infirmier de bloc opératoire sont les contenus du programme de formation conduisant au diplôme d'État d'infirmier reconnu au grade de licence.

Formation théorique

Les enseignements sont réalisés sous la forme de cours magistraux, travaux dirigés, travaux personnels (rédaction de mémoire, travaux guidés ou en autonomie) en fonction du projet pédagogique de chaque école.

Les unités d'enseignement théoriques couvrent 5 blocs de compétences :

- Bloc 1 : Prise en soins et mise en œuvre des activités de prévention et de soins en lien avec des actes invasifs à visée diagnostique et/ou thérapeutique
- Bloc 2 : Mise en œuvre des techniques complexes d'assistance chirurgicale au cours d'actes invasifs à visée diagnostique et/ou thérapeutique
- Bloc 3 : organisation et coordination des activités de soin, de la démarche qualité et prévention des risques dans les secteurs interventionnels et secteurs associés
- Bloc 4 : information et formation des professionnels dans les secteurs interventionnels et secteurs associés
- Bloc 5 : veille professionnelle, travaux de recherche et conduite de démarches d'amélioration de pratiques

Le référentiel de formation du diplôme d'État d'infirmier de bloc opératoire est ainsi constitué de 11 unités d'enseignement théoriques (hors stages).



Formation clinique en stage

Les stages sont représentatifs des différentes situations professionnelles concourant à la formation IBODE. Sur l'ensemble de la formation, les stages permettent d'acquérir les 9 compétences et de valider les 5 blocs de compétences du référentiel de certification.

Le parcours, composé de 47 semaines de stage dont 4 semaines de stage de recherche doit permettre d'aborder la chirurgie à tous les âges de la vie, la chirurgie conventionnelle et ambulatoire, la chirurgie endoscopique, la chirurgie en radiologie interventionnelle, la programmation opératoire, d'explorer les différents rôles de l'IBODE : assistant chirurgical, instrumentiste et circulant.



LE METIER

L'infirmier ou l'infirmière de bloc opératoire est un professionnel spécialisé expert, qui participe aux soins des personnes bénéficiant d'interventions chirurgicales, d'endoscopies ou d'actes techniques invasifs à visée diagnostique et/ou thérapeutique. Ses compétences sont mises en œuvre dans le cadre d'un exercice en équipe pluri-professionnelle, en secteur interventionnel quelle que soit la discipline chirurgicale, ou en secteur associé tel que la stérilisation.

Il/elle prépare, organise et réalise des soins et des activités en lien avec le geste opératoire, en pré, per et post interventionnel. Dans son champ de compétences, il/elle met en œuvre toutes les mesures d'hygiène et de sécurité en tenant compte des risques inhérents à la spécificité des personnes soignées, à la nature des interventions, au travail en zone protégée, à l'utilisation de dispositifs médicaux spécifiques et à l'usage des nouvelles technologies.



LES CONDITIONS D'ADMISSION EN FORMATION

Les prérequis

- Être titulaire du diplôme d'État d'infirmier ou du diplôme d'Etat de sage-femme,
- Avoir subi les épreuves d'admission avec succès,
- Être en possession d'une attestation de Gestes et Soins d'Urgences de niveau 2 le jour de la rentrée scolaire valable pour les deux années universitaires.

La formation est accessible par les voies suivantes :

- La formation initiale sous statut d'étudiant ou par apprentissage ;
- La formation professionnelle continue ;
- La validation partielle ou totale, des acquis de l'expérience, dans les conditions fixées par l'arrêté du 24 février 2014.

Les épreuves de sélection

Les conditions d'accès générales d'admission à l'école d'Infirmiers de Bloc Opératoire sont régies par l'arrêté du 27 avril 2022 relatif à la formation conduisant au diplôme d'État d'infirmier de bloc opératoire. Les épreuves de sélection évaluent l'aptitude des candidats à suivre l'enseignement conduisant au diplôme d'État d'infirmier de bloc opératoire.

Elles comprennent :

- Une admissibilité sur dossier
- Un entretien d'admission

Le candidat relevant de la formation par alternance doit disposer d'un contrat de formation en alternance conclu avec son employeur